PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

MACC

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 717 032 €.
Siège social : 9 rue des frères Lumière - 86100 Châtellerault.
R.C.S Châtellerault B 825 620 198.

A. Comptes sociaux.

1. Approbation des comptes.

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 24 mai 2006, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils ont été publiés au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 19 avril 2006.

2. Rapport général des Commissaires aux comptes.

Opinion sur les comptes annuels. - Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le 11 avril 2006.

Les Commissaires aux comptes

Michel COMTE

Deloitte & Associés
Olivier ROZES

B. Comptes consolidés.

1. Les comptes consolidés de l'exercice 2005 ont été publiés au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 19 avril 2006.

2. Rapport des Commissaires aux comptes.

Opinion sur les comptes consolidés. - Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Le 11 avril 2006.

Les Commissaires aux comptes :

Michel COMTE

Deloitte & Associés
Olivier ROZES

0610557